

PLU du Pian-Médoc : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 4 août 2020

Le document d'urbanisme en vigueur au Pian-Médoc (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 13 novembre 2019. Il délimite 119 zones, dont 57 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 4 août 2020.

- Le PLU du Pian-Médoc s'applique dans sa version du 13 novembre 2019 ; nous publions 57 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 119 zones : 57 urbaines (U), 22 à urbaniser (AU), 5 agricoles (A) et 35 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Le Pian-Médoc occupe le rang 45 par le nombre de zones délimitées : 64 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 562 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Pian-Médoc depuis 2013, pour 726 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	119 zones
Zones urbaines (U)	57 zones
Zones à urbaniser (AU)	22 zones
Zones agricoles (A)	5 zones
Zones naturelles (N)	35 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	LE PIAN-MEDOC
Version du	13 novembre 2019
Partition GPU	DU_33322
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_33322/71d774aa8db825b28c26dac1b261e321/33322_règlement_20191113.pdf
Règles extraites	57 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques au Pian-Médoc

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO-REFLEX/1000053684950
Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr. Fiche en ligne : https://permis-urbanisme.fr/03-gironde/pian-medoc-33322	
Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Cependant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.	
Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

PLU du Pian-Médoc : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Risque industriel
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	21 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	9 décembre 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Plans de prévention des risques naturels prescrits	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA, UAr, UB, UBa, UBh, UBr, UC, UCr, UG, UYa, UYb, UYc
Nomenclature des zones à urbaniser	1AU, 1AUYa, 1AUr, 2AU

Situation administrative

Code INSEE	33322
Code postal	33290
Intercommunalité	CC Médoc Estuaire
Département	Gironde
Région	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	119 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	119 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	119 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Arsac (4,1 km)	50 zones
Ludon-Médoc (7,2 km)	57 zones
Macau (8,0 km)	46 zones
Margaux-Cantenac (9,0 km)	52 zones
Soussans (11,1 km)	42 zones
Arcins (13,7 km)	29 zones
Cussac-Fort-Médoc (18,8 km)	69 zones
Castelnau-de-Médoc (12,4 km)	86 zones
Le Taillan-Médoc (4,8 km)	121 zones
Blanquefort (6,3 km)	117 zones
Saint-Aubin-de-Médoc (6,3 km)	68 zones
Parempuyre (7,0 km)	85 zones
Prignac-et-Marcamps (15,9 km)	47 zones
Sainte-Eulalie (16,3 km)	55 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/le-pian-medoc-33322>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU du Pian-Médoc : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Eysines (8,9 km)	126 zones
Bruges (9,2 km)	91 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/le-pian-medoc-33322>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.